

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mardi 29 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 23

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint
au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Virginie LARROUX, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane
GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU,
Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel
TRESSEL, Fabrice MARTINEZ et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Monsieur Laurent LESUEUR donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Monsieur Michel HANNE donne procuration à Madame Sylviane GABEZ,

Absents : 3

Olivier BERTHELOT, François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Madame Céline BREIL

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 23
Nombre de Conseillers votants : 26
Date de convocation : 22 novembre 2022
Date d'affichage : 22 novembre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2022

FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS :

- 1/ Décision modificative n°2
- 2/ Créances irrécouvrables, admission en non-valeur

INFORMATIONS DIVERSES :

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2022

Madame le Maire soumet le compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le 28 octobre 2022.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions de Mesdames SAINT-AUBIN et SANTACREU pour cause d'absence), approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 28 octobre 2022.

I. FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS

1.1 Délibération 2022/055 : Décision modificative n°2

Exposé :

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'ajustements de crédits au sein de la section de fonctionnement, il est proposé d'approuver la décision modificative n°2 sur l'exercice budgétaire 2022.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.2 Délibération 2022/056 : Créances irrécouvrables, admission en non-valeur

Exposé :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande de Madame la trésorière de Grenade, il convient de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 59.77 €. Cette dernière n'a pu procéder à son recouvrement et a épuisé toutes les voies réglementaires.

Ces impayés concernent un administré qui n'a pu s'acquitter des frais liés à la restauration scolaire ou aux services périscolaires.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu l'admission en non-valeur présentée par Madame la Trésorière de Grenade en date du 17 octobre 2022,

Considérant que cette dernière n'a pu procéder à son recouvrement et a épuisé toutes les voies réglementaires,

Le conseil municipal, à la majorité (21 voix pour, 4 voix contre de Messieurs DI BENEDETTO et BÉGUÉ et Mesdames LARROUX et GABEZ, 1 abstention de Monsieur TRESSEL),

DECIDE d'admettre la somme de 59.77 € en non-valeur,

PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

II. INFORMATIONS DIVERSES

- ✦ Madame le Maire rend compte des négociations en cours avec les services de la communauté de communes concernant le futur partage de la taxe d'aménagement. Nous sommes dans l'attente d'éventuelles évolutions législatives à ce sujet.
- ✦ Madame AYGAT rappelle aux élus de confirmer leur présence pour les cérémonies d'inauguration de la médiathèque et du groupe scolaire le lundi 05 décembre prochain.
- ✦ Le repas des aînés se déroulera le samedi 03 décembre et le marché de Noël le dimanche 04 décembre. Les membres du conseil municipal sont invités à apporter leur aide pour la préparation de la salle dans le cadre de ces événements.
- ✦ Le Noël du personnel se tiendra le jeudi 15 décembre prochain à 18h00.
- ✦ Le salon « Regal sud de France » aura lieu le vendredi 09 décembre prochain au MEETT. Il serait judicieux que la commune soit représentée.
- ✦ Madame OGRODNIK précise que le parking du nouveau groupe scolaire rencontre quelques désordres qui sont en cours de traitement.
- ✦ Madame le Maire souhaite aborder le problème des clés manquantes permettant au personnel d'accéder aux bâtiments publics. Monsieur FOURQUET signale que la commune rencontre des problèmes avec les entreprises titulaires du lot menuiseries intérieures dans le cadre des marchés de la médiathèque et du groupe scolaire. Des réserves ont été émises officiellement.
- ✦ Madame AYGAT présente le projet de complexe sportif retenu suite au concours de maîtrise d'œuvre remporté par le cabinet ENZO ROSSO sis à Muret. Une réunion publique se déroulera le 11 janvier 2023 à 19h pour présenter le programme à la population.
- ✦ Monsieur MARTIN du comité citoyen diffuse la présentation du SDEHG relative au programme LED ++.

La séance est close à 21h20.

Le Maire,

Chantal AYGAT



Le Secrétaire de séance,

Céline BREIL



